



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises

Paris, le 13 OCT. 2022

Dossier suivi par : Carole Robert
Réf. : BF – 2022-157
Tél. : 01 49 55 54 40
Mél. : carole.robert@agriculture.gouv.fr

Le sous-directeur de la performance environnementale
et valorisation des territoires

à

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
Préfecture
12 rue des Saints - Pères
77010 MELUN Cedex

Objet : ZAC de la Rucherie et diffuseur du Sycomore – Mise en compatibilité d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains.

Par courrier du 25 juillet 2022, vous avez sollicité mon accord sur la réduction du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) de Marne et Gondoire justifié par la réalisation du diffuseur de Sycomore destiné à desservir la future ZAC de la Rucherie.

Il ressort après examen du dossier, que le projet de diffuseur va soustraire 5,37 hectares des 4 638 hectares inclus dans le périmètre de protection. Compte tenu de cet impact réduit au regard de l'enjeu de sécurisation de la circulation et de la nécessaire modernisation des axes routiers desservis par la nouvelle infrastructure, j'émetts un accord sans réserve à l'opération.

Il est pour autant essentiel de préserver durablement les espaces agricoles, naturels et forestiers inclus dans ce périmètre exposé à une très forte pression urbaine. Je serai donc vigilant à ce que toute réduction supplémentaire éventuelle de ce PPEANP, à l'avenir, soit accompagnée de mesures préalables de compensation visant à étendre significativement le périmètre par ailleurs.

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Sébastien BOUVATIER